

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VIRÉ

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de membres : Afférents au Conseil : 15 En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : Présents : 11 Représentés : 2 Votants : 13
Nombre de voix : Pour : 13 Contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, **Patrick DESROCHES**.

Membres présents : Mme Christelle BOUDIER - M. MARILLER Philippe - Adjoints et Mme Josette JAILLET - Mme Sylvie PONT - Mme Laëtitia THIELLAND - M. Jean-Maurice DAILLY - M. Claude JACOB - M. Christian MAZUY - M. Alain MANRIQUE - M. Patrick GAUDEZ

Membres absents et excusés : Mme Patricia CORRAND

Pouvoirs : Mme Emmanuelle PRUDENT a donné pouvoir à Mme Laëtitia THIELLAND
M. Dominique JOUSSEAU a donné pouvoir à M. Patrick DESROCHES

Secrétaire de séance : Alain MANRIQUE

Objet de la délibération : Autorisation demande de défrichement « La Montagne »

Monsieur le Maire rappelle le projet de plantation de vignes sur les parcelles situées à « La Montagne » et actuellement classée en friche.

Considérant que conformément à l'article L341-3 et suivants du code forestier, il est nécessaire de solliciter auprès des services de la Préfecture, l'autorisation de défricher et de fournir tous les documents nécessaires à l'instruction de cette demande.

La parcelle concernée est la suivante : section A n° 477 d'une surface totale de 76 744 m². La zone à défricher en vue de planter est de 44 600 m². Le reste de la parcelle sera conservée à l'identique avec sa pelouse calcaire et quelques arbres seront plantés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le projet de défrichement de la parcelle A n° 477 pour une surface de 44 600 m²,
- **DÉCIDE** de donner mandat à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire pour déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

LE MAIRE
Patrick DESROCHES



LE SECRÉTAIRE
Alain MANRIQUE

Certifié exécutoire après réception

à la Préfecture de Saône-et-Loire le 20/11/2025 Mise en ligne le 20/11/2025

Référence accusé réception : **071-217105840-20251014-14102025_01-DE**

LE MAIRE
Patrick DESROCHES

